

Mémoire présenté dans le cadre des consultations prébudgétaires

Budget du Québec 2022-2023

Les assureurs de personnes : une contribution sociale et économique au Québec

Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes
Janvier 2022



Sommaire exécutif

L'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (ACCAP) est heureuse de présenter ses recommandations en vue du budget 2022-2023 du Québec. Notre association représente des sociétés détenant 99 % des assurances de personnes en vigueur au Canada. Ces sociétés jouent un rôle clé dans l'économie du Québec. Elles emploient près de 32 000 Québécois et ont versé, en 2020, 2 milliards de dollars en contribution fiscale au Québec. La vaste majorité des fournisseurs d'assurances vie et maladie sur le marché canadien sont habilités à mener des activités au Québec et treize d'entre eux y ont leur siège social.

Les assureurs accompagnent les familles québécoises à différentes étapes de leur vie (naissance, études, voyages, retraite, maladie, décès). Que ce soit lors d'événements heureux ou malheureux, notre industrie fournit une large gamme de produits essentiels à la sécurité financière de 7,5 millions de Québécois, comme l'assurance vie, les rentes et l'assurance maladie complémentaire qui inclut l'assurance-médicaments.

Notre industrie administre également plusieurs régimes de retraite d'entreprises du Québec ainsi que des REER collectifs, des CELI et des régimes volontaires d'épargne-retrait (RVER). En 2020, plus de 21,4 milliards de dollars ont été versés aux Québécois sous forme de rentes, de prestations d'assurance maladie, invalidité et vie.



Ils protègent 7,5 millions de Québécois

6,1 millions ont une assurance maladie complémentaire (médicaments, soins dentaires, etc.)

6,5 millions ont une assurance vie (protection moyenne de 162 000 \$ par assuré)

2,8 millions ont une protection du revenu en cas d'invalidité



Ils versent aux Québécois 21,4 milliards de dollars

10,2 milliards sous forme de rentes

7,9 milliards de prestations maladie et invalidité, dont 3,2 milliards de prestations d'assurance médicaments

3,3 milliards de prestations d'assurance vie



Leur contribution fiscale : 2 milliards de dollars

117 millions en impôt sur le revenu des sociétés

363 millions en cotisations sociales + autres taxes et impôts

546 millions en taxes sur les primes

944 millions en taxes de vente perçue



Ils investissent au Québec

173 milliards de dollars au total,

dont 97 % à long terme

Il y a bientôt deux ans, la pandémie de COVID-19 a plongé le Québec et le reste du monde dans une situation de crise, nécessitant les efforts de tous pour garantir la protection non seulement sanitaire, mais aussi économique des Québécois. Notre industrie est fière d'avoir agi en collaboration avec le gouvernement, depuis le début de la pandémie, pour soutenir la santé et le bien-être financier de l'ensemble des Québécois.

Au cours des derniers mois, les assureurs de personnes ont mis en place plusieurs mesures pour réduire la pression financière pesant sur les employeurs québécois et les aider à maintenir et même à accroître, dans certains cas, leur couverture de soins de santé, au moyen de rabais et de mesures de report de primes. Ils ont également versé plus de 2 milliards de dollars en assurance invalidité, afin de soutenir les Québécois dans leur convalescence et près de 3,2 milliards de dollars sous forme de remboursement de médicaments.

De plus, plusieurs Québécois continue de voir leurs projets de voyage retardés ou tout simplement annulés en raison de la recommandation du gouvernement fédéral d'éviter tout voyage non essentiel, de la fermeture des frontières et des risques liés à la COVID-19. Les assureurs ont rapatrié les Québécois dès le début de la pandémie et continueront à collaborer avec toutes les parties prenantes sur cet enjeu. Les assureurs de personnes ont à ce jour versé plus de 100 millions de dollars en assurance annulation de voyages. Les montants versés ont permis de rembourser aux Québécois des voyages organisés, des excursions, des croisières, des forfaits sportifs, des hôtels, des droits d'entrées de musée, des visites guidées, des billets de ski, des billets de spectacles et des billets d'avion lorsqu'un crédit n'a pas été émis.

En tant que représentante des sociétés d'assurances, l'ACCAP recommande dans ce mémoire des mesures alignées sur les priorités du gouvernement du Québec. Concrètement, nous soumettons les six recommandations suivantes en vue du prochain budget du Québec :

1. Garantir l'accessibilité à l'assurance-médicaments et contenir le coût des médicaments

Le gouvernement doit s'assurer que tous les Québécois continuent de bénéficier de leurs avantages en matière d'assurance-médicaments. Pour ce faire, nous encourageons le gouvernement à continuer sa collaboration avec les assureurs afin de mettre en place des solutions pour contenir le coût des médicaments et assurer la pérennité du régime québécois d'assurance-médicaments.

2. Continuer à soutenir l'accès aux services en santé mentale

Le gouvernement doit s'assurer que les Québécois continuent d'avoir accès à des services en santé mentale, notamment par l'entremise des régimes d'assurance-maladie individuels et collectifs offerts par leurs assureurs.

3. Présenter un nouvel omnibus financier qui permettra de garantir un marché de l'assurance de personnes plus compétitif et une offre adaptée aux besoins des consommateurs.

Nous souhaitons que le gouvernement dépose un projet de loi permettant de compléter la démarche de modernisation des lois du secteur financier amorcée au cours des dernières années afin que les consommateurs aient facilement accès aux produits dont ils ont besoin et que les assureurs de personnes puissent jouer pleinement leur rôle dans l'économie québécoise.

4. Favoriser une réglementation qui encouragera l'innovation et la compétitivité

Nous désirons poursuivre les discussions avec le gouvernement et ses organismes affiliés pour mettre en place une réglementation qui favorisera le développement du secteur financier, le traitement équitable des consommateurs et l'optimisation de la charge de conformité.

5. Mettre en place des outils plus flexibles et innovants en matière de retraite

Nous souhaitons collaborer avec le gouvernement afin d'implanter des mesures visant à offrir à l'ensemble des Québécois des moyens plus flexibles et innovants pour mieux préparer leur retraite.

6. Maintenir les efforts pour atténuer les changements climatiques et prévenir les impacts sur la santé

Notre association appuie les initiatives entreprises par le gouvernement afin de lutter contre les effets des changements climatiques et nous nous réjouissons de collaborer avec lui sur cette question.

1. Garantir l'accessibilité à l'assurance-médicaments et contenir le coût des médicaments

Partout au Québec, les entreprises de toutes tailles voient la valeur ajoutée des régimes d'assurance collective. Elle assure une protection et une offre de services étendue et complète couvrant les médicaments sur ordonnance, les lunettes et les lentilles, les soins dentaires, les services psychologiques, les services de physiothérapie et bien d'autres services. Les membres de l'ACCAP fournissent des régimes d'assurances collectives à plus de 6,1 millions de Québécois (près de 72% de la population québécoise).

Nos recherches indiquent que 87 % des Canadiens accordent une grande valeur à ces régimes; qui sont également précieux pour les employeurs, car ils les aident à attirer et à garder les employés, tout en contribuant au bien-être global de ces derniers. En fait, ils apportent des avantages à l'ensemble des parties prenantes au Québec.

1. **Ils permettent aux Québécois d'avoir accès à une couverture médicament encore plus élaborée que celle du Régime général d'assurance médicaments ainsi qu'à une gamme de protections qui leur assurent santé et sécurité.**
2. **Ils sont un outil incontournable d'attraction de la main-d'œuvre pour les employeurs.**
3. **Ils permettent finalement de réduire le fardeau des coûts en santé pour le gouvernement, tout en préservant une population active plus en santé.**

Cependant, l'augmentation des coûts liés à la couverture d'assurance-médicaments devient une préoccupation de plus en plus significative pour les employeurs et leurs employés.

Le modèle québécois d'assurance-médicaments

Depuis la mise en place d'un régime général d'assurance-médicaments (RGAM) en 1997, la population du Québec bénéficie d'un meilleur accès aux médicaments. Notre modèle garantit que tous les résidents du Québec sont couverts par une assurance-médicaments, qu'elle soit offerte par le volet public ou privé du RGAM. À ce titre, notre industrie est un partenaire du gouvernement dans la gestion du RGAM.

En effet, les Québécois couverts par le volet privé bénéficient d'un accès rapide à plus de 12 000 médicaments d'ordonnance. Pour sa part, le régime public couvre également un grand nombre de

médicaments, soit environ 8 500. C'est au Québec que l'on retrouve le régime public le plus complet du pays.

Le gouvernement fédéral a indiqué à plusieurs reprises vouloir explorer la possibilité d'instaurer un régime national d'assurances-médicaments. Il est primordial que les Québécois puissent continuer d'avoir accès à des médicaments d'ordonnance abordables. Selon nous, toute réforme de l'assurance-médicaments doit protéger et améliorer les régimes d'assurance en place, garantir une couverture d'assurance-médicaments pour tous et veiller à ce que les médicaments soient abordables. De plus, les réformes ne doivent pas imposer des coûts supplémentaires aux contribuables et aux employeurs québécois. C'est en tenant compte de ces facteurs que nous réussissons à préserver la pérennité du RGAM au Québec.

Nous sommes fiers de notre modèle, mais reconnaissons tout de même qu'il peut être amélioré.

Enjeux et mesures de contrôle du coût des médicaments

Entre 2015 et 2020, les montants réclamés en assurance-médicaments dans le volet privé ont augmenté de plus de 20%, comparativement au nombre d'ordonnances qui a augmenté de 9%. Outre, le nombre d'ordonnances, l'accroissement des coûts provient principalement de deux sources : les honoraires professionnels de pharmaciens et la croissance soutenue des coûts que représentent les médicaments de spécialité.

Rappelons qu'au Québec, la Loi sur l'assurance-médicaments fixe le coût de l'ingrédient du médicament et les frais de grossistes, tant pour le volet public que privé. Toutefois, n'étant pas réglementés pour le secteur privé, les pharmaciens sont libres de fixer les frais d'honoraires qu'ils désirent. De ce fait, il est maintenant connu et admis qu'il existe un écart entre le prix payé pour les médicaments par les Québécois bénéficiant d'une assurance privée et ceux assurés par la RAMQ. Cet écart est en moyenne de 18% sur le montant total (médicaments + frais de grossiste + honoraires du pharmacien) et de 29 % s'il s'agit d'un médicament générique.

Ces écarts en pourcentage prennent toutefois une tout autre mesure en valeur absolue. Les honoraires et les frais des pharmaciens sont de manière générale près du **double que ceux facturés au régime public pour exactement le même médicament et le même service**. Quand il s'agit de médicaments dits de spécialité (10 000\$ et plus), les honoraires sont en moyenne **32 fois plus élevés** que ceux payés par le régime public.

Contrairement aux autres provinces canadiennes, il existe peu de moyens de contrôler les honoraires des pharmaciens dans le volet privé au Québec, ce qui crée une pression considérable sur les régimes collectifs. **Cet écart représente plus de 650 millions \$ par année, entièrement payé par les employeurs et les employés.**

Des solutions existent pour rendre les régimes d'assurance collective plus accessibles aux employés et employeurs du Québec. L'objectif principal devrait être de réduire l'écart entre les volets public et privé du RGAM :

1. **Donner des outils aux régimes, afin de mieux contrôler les honoraires des pharmaciens**
2. **Adopter de nouveaux modes de rémunération des pharmaciens**

L'ACCAP estime que le gouvernement doit veiller à ce que les Québécois continuent de bénéficier de leur couverture d'assurance-médicaments et l'encourageons à collaborer avec les assureurs de personnes afin de mettre en place des mesures pour contenir le coût des médicaments, afin de réduire l'écart entre les volets public et privé du RGAM et ce, au bénéfice de tous.

2. Continuer à soutenir l'accès aux services en santé mentale

En cette année difficile, les assureurs de personnes ont apporté un appui sans précédent à la santé mentale des Québécois, en versant près de 80 millions de dollars pour les réclamations liées aux traitements psychologiques. Notre industrie s'efforce d'améliorer l'accès aux services en santé mentale pour l'ensemble des Québécois affectés par les conséquences de la pandémie. À ce titre, nous avons travaillé avec les professionnels de la santé pour rendre davantage accessibles les services de soins de santé virtuels, dont des services de soutien à la santé mentale, qui sont couverts par les régimes d'assurance collective.

Les assureurs de personnes croient que tous les ordres de gouvernement doivent continuer à investir dans la santé mentale. Les employeurs ont également un rôle à jouer en fournissant des services de santé mentale et un soutien aux employés. Avec la reprise économique, il sera essentiel que les secteurs public et privé continuent de reconnaître l'importance d'évoluer dans des milieux de travail sûrs et sains.

Au fur et à mesure que les gouvernements iront de l'avant pour améliorer davantage l'accès aux services en santé mentale, nous devons nous assurer de travailler ensemble afin de favoriser une coordination entre les payeurs publics et privés. Si le gouvernement décide d'apporter des réformes aux régimes de soins de santé à la suite de la pandémie, il sera important de collaborer avec les assureurs de personnes pour assurer une continuité dans l'offre des régimes d'assurance maladie auprès de millions de Québécois.

L'ACCAP recommande que le gouvernement veille à ce que les Québécois continuent d'avoir accès à des services en santé mentale par l'entremise des régimes d'assurance maladie individuels et collectifs offerts par les assureurs de personnes.

3. Modification et bonification des lois du secteur financier

Lors de la dernière session parlementaire, le ministre des Finances a présenté, étudié et fait adopter le projet de loi n°3, *Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement dans le secteur financier*. Invitée à participer aux consultations en Commission des finances publiques, l'ACCAP a eu l'occasion de faire part de ses commentaires et de ses propositions d'amendements.

Nous saluons la volonté du gouvernement d'apporter des ajustements aux lois qui encadrent le secteur financier afin de les moderniser et accroître leur efficacité et leur cohérence. En particulier, nous voyons d'un bon œil certaines modifications établies par le projet de loi n°3, dont la constitution d'un conseil d'administration propre à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Malgré les modifications apportées par le projet de loi n°3, de nombreux défis restent à relever. Par exemple, la *Loi sur les assureurs* continue d'instaurer des règles strictes quant à l'acquisition et à la détention d'une quote-part d'un droit de propriété d'un immeuble, des titres de participation d'une fiducie ou des titres de capital d'apport d'une société en commandite. Ces restrictions viennent limiter la capacité des compagnies d'assurances à faire des placements et à investir dans l'économie québécoise. Cette situation fait en sorte que les assureurs québécois sont souvent désavantagés par

rapport aux autres investisseurs institutionnels – par exemple, les banques ou les caisses de retraite - alors que rien ne justifie un tel déséquilibre.

De plus, la *Loi sur les assureurs* comporte certaines incohérences qui font en sorte que des informations relatives aux acquisitions d'un assureur doivent être divulguées d'avance dans le Bulletin de l'AMF.

Les assureurs québécois doivent alors dévoiler des informations sensibles et se retrouvent en position désavantageuse face à ses concurrents qui ne doivent pas se soumettre à une telle condition.

Certaines dispositions posent également des contraintes au niveau, notamment, de la composition du conseil d'administration des assureurs de personnes.

La Loi continue de permettre à une personne qui investit dans un contrat à capital variable ou une rente de résoudre son placement dans un délai de 10 jours et obtenir une remise en état à la valeur initiale.

Finalement, nous souhaitons collaborer avec le gouvernement pour interdire le trafic de police à des fins spéculatives. L'interdiction est à notre sens la seule et unique solution envisageable et possible afin de contrer de manière durable ce type de pratique.

L'ACCAP souhaite que le gouvernement présente un nouvel omnibus financier qui bonifiera la position des assureurs de personnes dans l'économie québécoise et permettra d'octroyer à la population une offre adaptée à leurs besoins.

4. Favoriser une réglementation qui encouragera l'innovation et la compétitivité

Le secteur financier, incluant celui de l'assurance, est fortement réglementé. Il est important que le gouvernement du Québec et les organismes y étant rattachés s'assurent de ne pas mettre les compagnies québécoises, ou celles pratiquant des affaires au Québec, dans une position désavantageuse. C'est pourquoi il est nécessaire de mettre en place une réglementation « agile » et coordonnée qui favorisera le développement du secteur financier et le traitement équitable des consommateurs.

Le gouvernement a indiqué à plusieurs reprises qu'il fallait mettre en place un environnement favorable pour stimuler les investissements privés et soutenir le développement des entreprises. L'ACCAP voit d'un bon œil les différentes initiatives du gouvernement sur cet enjeu, notamment la consultation du ministère de l'Économie et de l'Innovation sur l'allègement réglementaire et la volonté de déposer annuellement un projet de loi qui visera à réduire la charge réglementaire. Nous souhaitons travailler avec le gouvernement et les organismes de réglementation afin de pouvoir optimiser la charge de conformité des assureurs qui font affaire au Québec.

L'ACCAP souhaite poursuivre les discussions avec le gouvernement et ses organismes affiliés pour mettre en place une réglementation qui favorisera le développement du secteur financier, le traitement équitable des consommateurs et l'optimisation de la charge de conformité.

5. Des outils plus flexibles et innovants en matière de retraite

Les assureurs de personnes sont des partenaires privilégiés du gouvernement puisqu'ils offrent des protections diverses permettant aux Québécois de préserver leur autonomie financière lors de la retraite. En 2020, l'industrie a versé 10,2 milliards de dollars sous forme de rentes individuelles et collectives à l'ensemble des Québécois. Les mesures que nous proposons ci-dessous visent à offrir des moyens plus flexibles et innovants afin que les Québécois puissent mieux préparer leur retraite.

Nouveaux types de rentes

La plupart des personnes qui épargnent en vue de la retraite ignorent quel montant de revenu leurs économies leur fourniront, et combien de temps elles devront faire durer ce revenu. Une meilleure approche en matière de retraite consisterait à mettre en commun le risque de longévité des personnes, afin d'assurer aux Québécois un revenu stable et sûr à la retraite. Mais les règles fiscales en place empêchent d'adopter cette stratégie dans le cadre des nouveaux régimes.

Le gouvernement fédéral a adopté en 2021 deux mesures – les rentes viagères à paiements variables (RVPV) et les rentes viagères différées à un âge avancé (RVDAA) – pour atteindre ces objectifs. Notre industrie appuie ces mesures. Toutefois, seuls les participants à de grands régimes de retraite à cotisations déterminées ont accès aux RVPV, au détriment des épargnants qui utilisent d'autres types de régimes. Des RVPV autonomes devraient être permises pour élargir l'accès au plus grand nombre de Québécois possible.

Afin de mettre à la disposition des Québécois des solutions abordables pour un revenu de retraite durable, nous encourageons le gouvernement à suivre les mesures fédérales à venir relativement aux RVPV et aux RVDAA, et à adopter des mesures parallèles pour permettre ces nouvelles options de revenu.

Adhésion et hausse des cotisations automatiques

L'accès universel aux régimes d'épargne en milieu de travail peut aider les Québécois à bénéficier d'une plus grande sécurité financière à la retraite. Cependant, on constate au Québec un déficit d'épargne important. Ces problèmes sont attribuables à divers facteurs, notamment l'indécision des employés pour ce qui est d'adhérer ou non au régime de retraite de leur employeur. En outre, beaucoup d'employés qui décident d'adhérer ont du mal à choisir le niveau de cotisation et les placements qui conviennent à leurs besoins. Ils sont nombreux à ne pas profiter pleinement de ces régimes et des milliards de dollars de cotisations en contrepartie qui pourraient être versés par les employeurs.

Les employeurs s'inquiètent de plus en plus de savoir si leurs employés pourront partir à la retraite au moment prévu.

Les solutions automatiques – adhésion, taux de cotisation préétabli et hausse annuelle du taux, et option de placement par défaut – se sont révélées d'une grande efficacité dans plusieurs pays, tant en termes d'adhésion aux régimes au travail que de taux d'épargne. Or, des solutions de ce type demeurent rares au Canada, principalement à cause de restrictions d'ordre législatif. Nous encourageons le gouvernement à mettre en place ces solutions afin d'aider les Québécois à bénéficier d'une plus grande sécurité financière à la retraite.

Améliorer l'administration des RVER

L'industrie de l'assurance de personnes est interpellée depuis plusieurs années par l'encadrement des Régimes volontaires d'épargne-retraite (RVERs). Depuis leur instauration, l'industrie a participé à plusieurs consultations afin d'améliorer ces régimes de retraite. En effet, les membres de l'ACCAP ont constaté que des modifications étaient nécessaires pour en assurer leur réussite et simplifier leur administration. Nous avons d'ailleurs profité des consultations sur le projet de loi n° 68, *Loi visant*

principalement à permettre l'établissement de régimes de retraite à prestations cibles, pour soumettre nos recommandations afin d'améliorer l'administration et l'efficacité des RVERs.

Nous espérons pouvoir continuer ces discussions avec le gouvernement du Québec et échanger sur les solutions de notre industrie.

L'ACCAP souhaite continuer sa collaboration avec le gouvernement afin d'implanter des mesures permettant d'offrir à l'ensemble des Québécois des moyens plus flexibles et innovants pour mieux préparer leur retraite.

6. Appui donné aux efforts pour atténuer les changements climatiques

Les assureurs de personnes appuient tous les efforts qui seront entrepris par le gouvernement en matière de lutte contre les changements climatiques, notamment en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de diminuer la pollution de l'air et de protéger nos lacs ainsi que nos cours d'eau. Les changements climatiques sont à l'origine de nombreux problèmes de santé et posent donc un risque particulier pour les assureurs de personnes. En effet, la pollution de l'air et les émissions de gaz à effet de serre ont des effets négatifs sur la santé entraînant des maladies respiratoires, cardiovasculaires et même parfois des complications pouvant mener à un décès.

Les sociétés d'assurances de personnes offrent des protections en assurance voyage et les catastrophes naturelles sont de plus en plus nombreuses, ce qui pose des défis importants pour les voyageurs. Ces risques accrus imposent une meilleure gestion des changements climatiques, un enjeu qui intéresse au premier chef l'industrie des assurances de personnes, notamment par l'offre de produits de placements écoresponsables.

De plus, en tant qu'investisseurs importants à long terme dans l'économie, les assureurs de personnes sont bien positionnés pour soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone. En effet, les assureurs de personnes ont déjà investi plus de 75 milliards de dollars dans des produits et des actifs durables au Canada. Avec les conditions réglementaires appropriées, les sociétés d'assurance ont une forte capacité d'investir davantage et peuvent être des partenaires importants dans la lutte contre les changements climatiques.

Finalement, l'ACCAP est adhérente à l'initiative des Nations Unies sur les Principes pour une assurance responsable (PAR) qui vise à promouvoir la durabilité environnementale et sociale dans l'industrie mondiale de l'assurance. Les PAR visent notamment à amener les assureurs du monde entier à partager et à élaborer des solutions innovantes et des pratiques exemplaires qui amélioreront sa résilience face aux futurs chocs économiques liés aux changements climatiques et aux phénomènes météorologiques extrêmes.

Les sociétés d'assurance de personnes appuieront toute mesure prise par le gouvernement pour gérer les risques associés aux changements climatiques. L'industrie encourage le gouvernement à investir dans la réduction des émissions et de la pollution de l'air ainsi que dans la protection des sols et de l'eau.

L'ACCAP appuie les initiatives entreprises par le gouvernement afin de lutter contre les effets des changements climatiques et nous nous réjouissons de collaborer avec lui sur cette question.



1001, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 630
Montréal (Québec) H3A 3C8
514-845-9004
info@clhia.ca